

Entraide Jeunesse Québec
États financiers
au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux administrateurs de
Entraide Jeunesse Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Entraide Jeunesse Québec (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et de campagnes de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 mars 2022 et 2021, ainsi que de l'actif net aux 1er avril 2021 et 2020 et aux 31 mars 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Québec
Le 10 août 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114466

Entraide Jeunesse Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions et contributions		
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	146 616	133 195
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches		
Fonctionnement	65 000	60 000
Fonds Inclusion	50 000	50 004
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire		7 900
Gouvernement du Canada – Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs		6 601
Députés	1 000	500
Animations	22 878	12 479
Dons	37 615	30 227
Campagnes de financement	759	612
Intérêts	200	129
Autres	672	257
	<u>324 740</u>	<u>301 904</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	272 082	244 864
Frais de déplacement et de représentation	4 113	267
Charges locatives	18 755	18 632
Frais liés à la vie associative et démocratique	4 750	2 679
Entretien et réparations	6 270	4 183
Honoraires professionnels	4 207	3 271
Fournitures et frais de bureau	8 667	3 961
Télécommunications	2 752	2 881
Énergie	1 110	922
Assurances	172	113
Formation	452	1 042
Amortissement des immobilisations corporelles	1 933	2 249
	<u>325 263</u>	<u>285 064</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(523)</u>	<u>16 840</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Entraide Jeunesse Québec
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

			<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 567	84 900	92 467	75 627
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 933)	1 410	(523)	16 840
Investissement net en immobilisations corporelles	754	(754)		
Solde à la fin	6 388	85 556	91 944	92 467

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Entraide Jeunesse Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(523)	16 840
Élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 933</u>	<u>2 249</u>
	<u>1 410</u>	<u>19 089</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	14 483	(19 252)
Frais payés d'avance	(639)	421
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(12 261)	(35 311)
Apports reportés	32 415	7 905
	<u>33 998</u>	<u>(46 237)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	35 408	(27 148)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(754)</u>	<u>(1 322)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	34 654	(28 470)
Encaisse au début	<u>101 439</u>	<u>129 909</u>
Encaisse à la fin	<u>136 093</u>	<u>101 439</u>

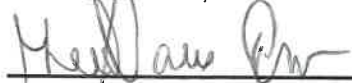
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Entraide Jeunesse Québec
Situation financière
 au 31 mars 2022

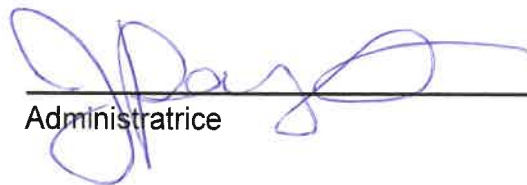
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	136 093	101 439
Comptes clients et autres créances (note 3)	11 225	25 708
Frais payés d'avance	1 777	1 138
	<u>149 095</u>	<u>128 285</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	6 388	7 567
	<u>155 483</u>	<u>135 852</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 5)	20 669	32 930
Apports reportés	42 870	10 455
	<u>63 539</u>	<u>43 385</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	6 388	7 567
Non affecté	85 556	84 900
	<u>91 944</u>	<u>92 467</u>
	<u>155 483</u>	<u>135 852</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administratrice



Administratrice

Entraide Jeunesse Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est exempt d'impôt. Son objectif est d'offrir du soutien et des activités de prévention aux jeunes âgés de 12 à 25 ans afin qu'ils développent des habiletés personnelles leur permettant d'accroître leur autonomie.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Les contributions sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits d'animations sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membre de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Entraide Jeunesse Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres	11 225	15 253
Subvention à recevoir		10 455
	<u>11 225</u>	<u>25 708</u>

Entraide Jeunesse Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2022

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	16 947	13 350	3 597	4 496
Équipement informatique	18 792	16 001	2 791	3 071
	35 739	29 351	6 388	7 567

5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	6 987	5 553
Salaires et vacances à payer	12 501	14 228
Sommes à remettre à l'État	1 181	13 149
	20 669	32 930

6 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en juin 2023, à verser une somme de 23 084 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 18 170 \$ en 2023 et à 4 914 \$ en 2024.

7 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.